



**ENSEMBLE, LE 1<sup>er</sup> MAI, L'UNITE SYNDICALE EST INTACTE !**

**ET PENDANT CE TEMPS LA, QUOI DE NEUF DANS L'AUBE ?**

- la liste des Entreprises en difficulté grandit chaque semaine dans le département (SMB, Petitjean, Thiriet peinture, Kirchner...)
- les pressions salariales s'accroissent au travers des négociations dans les Entreprises ou dans les branches, (Manoir industrie, SNCF, social médico social,...)
- les perspectives annoncées de chômages ne sont pas réjouissantes (Kléber, MEFRO, SIMPA, EMO,...)
- L'emploi public paie toujours plus l'addition des choix gouvernementaux non seulement par la Révision Générale de la Politique Publique, mais aussi à cause de la libéralisation des transports, de l'énergie, de la santé, de l'éducation, de la poste,...
- Les travailleurs précaires, intérimaires et CDD en particulier ont été souvent injustement les premiers à faire les frais de cette crise économique, (dans la chimie, le bois, Manoir industrie, le bâtiment,...)
- ETC, ETC, ETC,

En même temps, partout où les luttes sont menées, elles sont payantes que ce soit sur l'emploi, les salaires, les conditions de travail.

**Les Aulois et les Auloises ne sont pas responsables de cette crise mondiale, ils n'ont pas à en supporter les conséquences !!!**

**Les organisations syndicales demandent l'arrêt des licenciements !!!**

Ce ne sont pas les décrets sur une pseudo interdiction des parachutes dorés ou les effets d'annonces sur les subventions publiques, qui seront de nature à nous rassurer sur la volonté du gouvernement à sortir de la crise, en prenant réellement en compte les revendications communes des organisations syndicales.

**SALARIES DU PRIVE, DU PUBLIC,  
PRIVES EMPLOI, RETRAITES  
LE 1<sup>er</sup> MAI 2009  
A 10H00 PLACE JEAN JAURES**

**76 % des français approuvent l'unité syndicale de ce 1<sup>er</sup> mai 2009, sur la base de revendications communes. Il faut que ce formidable courant de sympathie soit transformé en déferlante humaine de partout, mais aussi dans l'Aube.**

Les mobilisations unitaires des 29 janvier et 19 mars ont obligé le gouvernement à bouger sans pour autant accéder à l'essentiel des revendications exprimées par les huit centrales syndicales françaises. **Il y a eu le 19 mars plus de manifestations, plus de grèves et beaucoup plus de manifestants que le 29 janvier qui marquait déjà une mobilisation exceptionnelle.** 3 millions de manifestants ont été recensés dans 219 manifestations. *"Gouvernement et patronat doivent rapidement mettre en œuvre les mesures déjà prises et engager les négociations et les concertations pour répondre à l'ensemble des revendications"* revendiquent les organisations syndicales. C'est pourquoi, dans la suite des journées du 29 janvier et du 19 mars et dans ce contexte exceptionnel, elles s'entendent pour faire du 1er Mai un nouveau temps fort de mobilisation pour peser sur le gouvernement et le patronat.

Ce gouvernement et le patronat doivent entendre ce que disent les salariés et répondre aux propositions de l'intersyndicale. Les revendications en matière d'emploi dans le privé comme dans le public, de pouvoir d'achat et de relance économique, de garanties collectives, de services publics et de réglementation de la sphère financière qui s'étaient déjà exprimées le 29 janvier sont encore plus d'actualité aujourd'hui face à l'aggravation de la crise et de ses conséquences.

Le gouvernement s'entête à justifier des mesures comme le bouclier fiscal ou la défiscalisation des heures supplémentaires, alors même qu'elles aggravent les injustices et sont contre-productives face au développement du

chômage. Il persiste dans sa politique de suppression d'emplois publics. Des entreprises continuent à privilégier la rentabilité financière et à utiliser la crise pour accélérer des restructurations. Les suppressions d'emplois qui s'enchaînent renforcent l'inquiétude des salariés pour leur avenir et rendent légitime leur colère.

A l'occasion du G20, les organisations syndicales ont rappelé leurs exigences de nouvelles régulations financières et sociales internationales contenues dans leur plate-forme du 5 janvier 2009 et exigent du Président de la République qu'il agisse en ce sens.